

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2013**

Délibération  
n° 2013.04. 71.B

**Salle de spectacles  
"LA NEF" : demande  
de subvention auprès  
du conseil Général de  
la Charente**

**LE ONZE AVRIL DEUX MILLE TREIZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **4 avril 2013**

**Secrétaire de séance** : Jean-François DAURE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.04. 71.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS  
CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**SALLE DE SPECTACLES "LA NEF" : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL  
GENERAL DE LA CHARENTE**

Par délibération n° 91 du 7 juin 2012, le conseil communautaire a créé une régie dotée de l'autonomie financière en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef ».

Dans le cadre de son activité de diffusion et d'accompagnement des pratiques artistiques dans le domaine des musiques actuelles, « La Nef » accueille un public d'origine diverse.

Pour la saison 2011/2012 les 469 musiciens ont été répété dans les studios de répétition se répartissent comme suit :

- musiciens issus du GrandAngoulême : 41 %,
- musiciens issus du département (hors GrandAngoulême) : 49 %,
- musiciens hors département : 10 %.

La saison 2011/2012 comptabilise 783 abonnés utilisant les services proposés par « La Nef » se répartira comme suit :

- abonnés issus du GrandAngoulême : 63 %,
- abonnés issus du département (hors GrandAngoulême) : 24 %,
- abonnés hors département : 13 %,

Enfin, 40% des actions de médiation culturelle à destination des scolaires, se font auprès des collèges du département, 80% auprès de ceux du GrandAngoulême et pour 20% concernant les établissements hors GrandAngoulême.

Considérant que 87 % des usagers abonnés et 90% des musiciens sont originaires du département,

Considérant le nombre important d'interventions au sein des collèges relevant de la compétence du Département,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès du département de la Charente une subvention de fonctionnement d'un montant de 49 000 € (quarante neuf mille euros) pour l'année 2013 et à signer les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>15 avril 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>15 avril 2013</b>